

APPEL À CANDIDATURE

Et si vous veniez faire entendre votre voix
au Conseil de développement Loire Angers ?



Candidature ouverte jusqu'au 30 septembre 2017
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr / 02 41 05 51 81

Le Conseil de développement Loire Angers cherche ses futurs membres !

Jusqu'au 30 septembre 2017, vous pouvez présenter la candidature de votre organisation/association à l'instance participative commune à Angers Loire Métropole, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et la communauté de communes Loire Layon Aubance.



Un Conseil de développement, C'EST QUOI ?

C'est une instance de citoyen.ne.s représentant des organisations économiques, sociales, culturelles, éducatives, environnementales et associatives présentes sur un territoire. Les femmes et les hommes qui y participent bénévolement sont impliqués dans la vie locale et sans mandat politique.

Un Conseil de développement sert à débattre, s'informer et apporter son point de vue sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants.

Il permet de construire collectivement des avis et faire des propositions, adressés ensuite aux élu.e.s.



POURQUOI S'INVESTIR dans un Conseil de développement ?

Parce que les citoyen.ne.s aspirent à faire entendre leur voix et à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des décisions qui concernent l'avenir de leur territoire, au-delà de l'élection de leurs représentant.e.s.

Parce que les élu.e.s souhaitent éclairer leurs choix sur les politiques à mettre en œuvre en matière de transports, transition écologique, économie et emploi, développement du numérique, culture, santé, logement... Les points de vue et les propositions de leurs concitoyen.ne.s sur ces sujets viennent compléter les expertises techniques et politiques.



POURQUOI UN NOUVEAU Conseil de développement ?

Toute communauté urbaine ou communauté de communes de plus de 20 000 habitants est désormais tenue par la loi de mettre en place un Conseil de développement.

La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la communauté de communes Loire Layon Aubance et la communauté urbaine Angers Loire Métropole ont choisi de créer un Conseil de développement unique. Le Conseil de développement Loire Angers deviendra début 2018 l'instance de démocratie participative de ces 3 communautés.



QUI PEUT y participer ?

Toutes les organisations qui souhaitent partager leurs préoccupations avec d'autres, imaginer et proposer des solutions pour mieux vivre là où nous habitons, travaillons, étudions...

Qu'elle soit une association, une fédération professionnelle ou associative, un syndicat ou encore un établissement public ou privé, l'organisation candidate doit exercer ses activités :

- >> sur l'ensemble ou l'un des territoires d'Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe ou Loire Layon Aubance ;
- >> sur l'un des thèmes suivants : économique, social, sanitaire, culturel, sportif, éducatif, scientifique, environnemental, associatif.

Les citoyen.ne.s désirant participer **ponctuellement et à titre individuel** aux travaux du Conseil de développement Loire Angers seront également invités à faire acte de candidature **à partir du printemps 2018.**



QUELS ENGAGEMENTS pour les participant.e.s ?

- >> Participer régulièrement aux activités du Conseil de développement sur les 3 années du mandat
- >> Être impliqué.e.s dans la gouvernance de l'organisation représentée et en capacité de s'exprimer en son nom
- >> S'engager à relayer régulièrement l'actualité et les travaux du Conseil de développement auprès de son organisation
- >> Ne pas détenir de mandat d'élu.e local.e
- >> Adhérer aux valeurs partagées par les Conseils de développement



COMMENT candidater ?

3 possibilités : en complétant et renvoyant le formulaire papier par mail, par courrier postal ou en complétant le formulaire en ligne. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2017.**

Toutes les conditions de candidature et les critères de sélection sont disponibles sur la page d'accueil du site www.conseil-dev-loire.angers.fr ou sur demande tél. 02 41 05 51 81

La Communauté urbaine **Angers Loire Métropole** et les Communautés de communes **Anjou Loir et Sarthe** et **Loire Layon Aubance** ont confié à l'actuel Conseil de développement de la région d'Angers la mission de mettre en place un Conseil de développement unique.

Début 2018, le Conseil de développement Loire Angers prendra officiellement le relais du Conseil de développement de la région d'Angers.

